

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

SOUS-AMENDEMENT

N° AC1385

présenté par

Mme Céline Hervieu, M. Vicot, Mme Hadizadeh, M. Echaniz, M. Emmanuel Grégoire,
Mme Herouin-Léautey, M. Christophe, Mme Rouaux, M. Proença et Mme Keloua Hachi

à l'amendement n° AC|1138 du Gouvernement

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« quatorze »

le mot :

« vingt-trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à augmenter le nombre de personnes dans le conseil d'administration de la société France Médias.